

PROCES-VERBAL N° 93

Réunion du groupe de travail sur la pêche pélagique

17 septembre 2025 - Hybride

09h00 (heure locale) | INT : PT, FR, ESP et ENG.

Introduction. Nature de la réunion

À 9 h 00 le 17 septembre 2025, le groupe de travail sur la pêche pélagique pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni en mode hybride, avec interprétation simultanée en portugais, français, espagnol et anglais.

1. Mot de bienvenue du président du Groupe de travail et adoption de l'ordre du jour.

M. David Pavón (*Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries*), président du Groupe de travail sur la pêche pélagique, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue à tous les participants, tant ceux présents physiquement que ceux connectés par vidéoconférence, en indiquant qu'il était ravi de les accueillir dans la région où il était né et avait grandi. Il a présenté l'ordre du jour de la réunion, qui a été approuvé à l'unanimité.

2. Informations administratives;

La secrétaire générale a indiqué que plusieurs observateurs étaient présents, en personne ou par vidéoconférence : Mme Iris Ziegler, M. Edelmiro Ulloa, Mme Juana Parada, Mme Christine Xu, Mme Fernanda Marrero Escudero, Mme Élie Touzé, Mme Mirella Meraut Laurence, Mme Montserrat Gimeno Ortiz, M. Rui Catarino et Mme Lisandra Sousa. Elle a également indiqué que la réunion était enregistrée aux fins du Procès-verbal et qu'une interprétation était assurée en portugais, français, espagnol et anglais.

3. État des stocks et impact du changement climatique sur la migration pélagique, dans le cadre de la ICCAT : Kelly Kryc – (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique - ICCAT)

Mme Kelly Kryc a indiqué qu'elle ferait une présentation sur l'état des stocks et l'impact du changement climatique sur la migration pélagique dans le cadre de la ICCAT, en inscrivant ce thème dans une réflexion plus large sur les réponses des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) au changement climatique. Elle a rappelé à cet égard certains travaux scientifiques récents qui analysent les effets du réchauffement climatique sur la répartition et la dynamique des ressources marines. Elle a indiqué que ces travaux scientifiques illustrent bien la manière dont le

changement climatique affecte la répartition des espèces pélagiques de grande taille et, par conséquent, l'activité des flottes hautement migratoires. Sur le plan institutionnel, Mme Kelly Kryc a présenté un aperçu des principales ORGP qui ont déjà commencé à intégrer la question du changement climatique dans leurs travaux, soulignant que, bien que les niveaux de progrès soient inégaux entre les organisations, il existe une tendance claire à reconnaître que le climat constitue un facteur structurant pour la gestion future des pêches internationales. Elle a ensuite décrit le cadre spécifique de la ICCAT en matière de changement climatique. Elle a rappelé qu'en 2022, la ICCAT a adopté une résolution sur le changement climatique, dans laquelle les parties ont convenu : de prendre en considération les impacts potentiels du changement climatique sur les espèces cibles et non cibles gérées par la ICCAT ; de tenir compte des meilleures informations scientifiques et des meilleurs avis disponibles sur ces impacts ; d'envisager des mesures visant à réduire ou à atténuer les effets du changement climatique sur les activités de pêche ; et de convoquer, en 2023, un groupe d'experts conjoint sur le changement climatique, sous forme virtuelle, afin de soutenir ces travaux. Elle a expliqué que le groupe d'experts conjoint sur le changement climatique de la ICCAT s'est réuni pour la première fois en 2023, avec plusieurs objectifs, notamment : examiner l'état actuel des connaissances et des informations disponibles ; identifier les lacunes en matière de données et autres défis, ainsi que les besoins et les possibilités de recherche ; d'examiner les mesures susceptibles de réduire ou d'atténuer les impacts du changement climatique sur les activités de pêche ; d'élaborer un plan de travail pour orienter les travaux de la ICCAT dans ce domaine ; et de formuler des recommandations sur les actions futures. Elle a indiqué que, malgré les progrès réalisés, il n'avait pas été possible de finaliser le plan de travail lors de cette première réunion. Toutefois, la réunion annuelle de la ICCAT a convenu de poursuivre les travaux du groupe conjoint en 2024, sur la base d'un exercice d'analyse/d'inventaire (« stock-take ») visant à consolider les informations existantes. En ce qui concerne 2024, il a indiqué que les réunions du groupe conjoint d'experts avaient pour principaux objectifs d'examiner les résultats de l'analyse de bilan et de poursuivre l'élaboration du plan d'action de la ICCAT sur le changement climatique. Elle a souligné que, lors de la réunion annuelle de la ICCAT de 2024, ce plan d'action a été officiellement adopté et qu'un Groupe de travail permanent a été créé afin de faciliter le dialogue entre les scientifiques spécialisés dans les pêches et les décideurs en matière de gestion au sein de l'organisation, dans le but d'assurer une intégration plus systématique des questions climatiques dans les décisions de gestion des stocks. Elle a également présenté les éléments centraux du plan d'action pour 2025, expliquant que, dans le cadre du *Comité permanent de la recherche et des statistiques* (SCRS), le changement climatique est désormais un point permanent à l'ordre du jour, tant dans les organes subsidiaires que dans les sessions plénières, dans le but d'identifier les possibilités d'intégrer plus systématiquement les considérations climatiques dans les travaux scientifiques de la ICCAT et

d'entamer un processus itératif visant à identifier les questions prioritaires en matière de climat. Ce processus est également lié à l'élaboration de modèles de gestion basés sur la simulation (*Management Strategy Evaluation*, MSE) et à l'élaboration de règles de contrôle de l'exploitation (*harvest control rules*) et de mesures de gestion qui tiennent compte des scénarios de changement climatique. Du côté de la ICCAT, il a indiqué que le changement climatique figure désormais comme point permanent à l'ordre du jour des sessions plénières, ce qui permet aux membres d'examiner et de commenter les priorités liées au climat définies dans le cadre des travaux scientifiques. Elle a souligné que cette approche vise à créer un cycle continu d'échange d'informations entre la science et la gestion, afin de garantir que les impacts du changement climatique sur les stocks pélagiques hautement migratoires soient systématiquement pris en compte dans la prise de décision. Enfin, à des fins de comparaison et de contextualisation, Mme Kelly Kryc a présenté de brefs exemples d'actions menées par d'autres ORGP, en mentionnant en particulier le *plan de travail sur le changement climatique* de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), qui comprend des évaluations des risques et de la vulnérabilité, illustrant ainsi que plusieurs organisations régionales avancent avec des plans de travail spécifiques pour intégrer le changement climatique dans la gestion des pêches. Elle a conclu son intervention en remerciant les participants de leur attention et en se tenant à leur disposition pour répondre à d'éventuelles questions supplémentaires. Elle a également demandé à son collègue, M. Craig Brown, s'il souhaitait ajouter quelque chose.

M. Craig Brown a remercié son collègue pour sa présentation et a indiqué qu'elle avait abordé de manière très complète les principaux aspects liés à l'impact du changement climatique sur les pêcheries gérées par la ICCAT. Il a ajouté que, dans le cadre des travaux actuels, la plénière du SCRS avait inscrit à son ordre du jour un point spécifique consacré au changement climatique. Il a rappelé que, l'année précédente, le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches avait été relancé dans le cadre du Groupe de travail permanent pour renforcer le dialogue entre les scientifiques et les gestionnaires des pêches (SWGSM), soulignant qu'une partie de ce dialogue portait précisément sur les questions climatiques. Il a également indiqué que le SCRS élabore actuellement un nouveau plan stratégique scientifique (*SCRS Science Strategic Plan 2026-2031*), dont le processus d'élaboration tient compte et intègre les questions liées au changement climatique, conformément au plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique.

Questions et réponses :

M. David Pavón a remercié Mme Kelly Kryc pour son excellente présentation et a

demandé si l'un des membres souhaitait poser des questions supplémentaires. Il a ajouté que les effets du changement climatique sont indéniables et constituent une responsabilité collective, tant en tant que citoyens qu'en tant qu'acteurs responsables de l'environnement qui nous entoure et des communautés côtières. Il a souligné que ces transformations représentent un défi important pour les pêcheurs des RUP, compte tenu des spécificités propres aux régions ultrapériphériques et de la difficulté accrue à s'adapter à ces changements. Il a également soulevé deux questions. La première concernait les premiers graphiques présentés : il a fait remarquer que la courbe semblait monter de manière continue, sans présenter les fluctuations que l'on observe normalement dans les séries chronologiques de ce type, et a demandé si ces valeurs représentaient une tendance réelle ou si elles pouvaient correspondre uniquement à un point extrême dans le cadre d'une variabilité naturelle. La deuxième question portait sur le rythme des changements observés, demandant si la vitesse de cette évolution était effectivement exponentielle.

M. Jorge Gonçalves (*Association des producteurs d'espèces démersales des Açores*) a remercié l'excellent exposé et a posé deux questions, tout en reconnaissant qu'elles n'étaient pas directement liées aux espèces pélagiques. Il a indiqué qu'il était évident que l'océan subissait des transformations très importantes par rapport au passé, ce qu'il observait de manière particulièrement claire en tant que pêcheur depuis l'âge de 16 ans. Il a souligné que, parfois, tous les problèmes qui survenaient dans le milieu marin étaient automatiquement attribués aux pratiques des pêcheurs, alors que cela ne correspondait pas toujours à la réalité. Il a ajouté que l'acidification des océans était un phénomène réel, mais qu'il fallait également réfléchir au rôle des stations d'épuration et d'autres systèmes de traitement des effluents qui, bien qu'ils filtrent une partie des déchets, finissaient par rejeter dans l'océan des substances potentiellement nocives. Il a souligné que ces rejets pouvaient entraîner des modifications dans les processus de reproduction de la faune marine, y compris des cas d'infertilité, et que ces impacts étaient visibles dans les zones côtières proches des stations d'épuration. Il a conclu en demandant quel devrait être, selon Mme Kelly, le rôle du secteur de la pêche dans ce processus d'adaptation au changement climatique, réitérant que, selon lui, certaines des anomalies observées n'étaient pas dues à l'activité de pêche, mais à d'autres facteurs externes.

M. Pedro Capela (*Association des producteurs de thon et produits similaires des Açores*) a fait remarquer que, bien que l'on parle beaucoup du changement climatique et de son impact sur l'activité de pêche, il était important de comprendre comment ces phénomènes influençaient concrètement l'évaluation des stocks.

M. Pedro Melo (*Association des commerçants de poisson des Açores*) a déclaré qu'il souhaitait renforcer l'intervention de M. Jorge Gonçalves, soulignant que la responsabilité de la diminution des stocks et d'autres phénomènes observés dans le milieu marin était souvent attribuée

au secteur de la pêche. Il a estimé important de rappeler qu'il existait également un trafic maritime très important, notamment celui des grands pétroliers, ainsi que d'autres facteurs de pression, tels que la prolifération des algues sargasses qui envahissaient les zones côtières et l, affectant la survie de diverses espèces. Il a également ajouté le problème des déchets marins. Enfin, il a demandé si l'approche du changement climatique adoptée dans le cadre de la ICCAT tenait également compte de ce type de questions et, en particulier, des impacts liés aux déchets marins et à d'autres sources de pollution non liées à la pêche.

Mme Kelly Kryc a remercié les participants pour toutes leurs questions et, en ce qui concerne la première question sur l'absence de fluctuations dans les premiers graphiques présentés, elle a expliqué que les fluctuations sont en fait un comportement normal de l'océan, qui est un milieu dynamique et sujet à des variations depuis sa formation. Elle a toutefois souligné qu'au-delà de cette variabilité naturelle, les données montraient actuellement une tendance de fond très claire : l'océan se réchauffait progressivement et il existait un point à partir duquel il ne serait plus en mesure d'absorber autant de chaleur supplémentaire. Elle a ajouté qu'à ce moment-là, la plupart des changements observés dans l'océan résultaient du fait qu'il compensait l'excès de chaleur et de dioxyde de carbone provenant de l'atmosphère, agissant comme un « amortisseur » qui avait contribué à maintenir la Terre habitable. Cependant, ce processus provoquait d'importants changements chimiques et physiques, notamment dans la quantité d'oxygène dissous dans l'eau et dans la manière dont les courants océaniques s'organisaient et se déplaçaient. Elle a souligné que cela signifiait que les conditions océanographiques que les pêcheurs avaient toujours connues tout au long de leur vie étaient en train de changer de manière structurelle. Mme Kelly Kryc a également mentionné qu'il existait une différence très significative entre les échelles de temps de réponse de l'atmosphère et de l'océan : alors que l'atmosphère pouvait se mélanger et s'ajuster en un an environ, l'océan pouvait mettre des centaines, voire des milliers d'années à réagir pleinement. Pour cette raison, même si l'atmosphère changeait plus rapidement, bon nombre des changements actuellement observés dans l'océan devaient être considérés comme des signes à très long terme, dont les effets se projetaient dans l'avenir. En réponse à l'intervention de M. Jorge Gonçalves, Mme Kelly Kryc a reconnu que de nombreux secteurs de la société subissaient déjà les effets du changement climatique, mais a souligné que la pêche devait également être considérée comme faisant partie de la solution. Elle a rappelé que, lorsque l'on compare l'empreinte carbone de différentes sources de protéines animales, les produits de la pêche présentent généralement des valeurs plus faibles que d'autres viandes, telles que le poulet ou le porc. Concernant la question du traitement des eaux usées, elle a souligné que tout ce que nous faisons sur terre est lié à l'océan. Elle a expliqué que les effluents rejetés dans le milieu marin pouvaient provoquer des modifications localisées du pH et des niveaux d'oxygène, avec des effets directs sur les poissons et autres organismes. Elle a ajouté qu'une partie importante de ces effluents

contenait des résidus pharmaceutiques et qu'à l'heure actuelle, on ne disposait pas encore de connaissances suffisamment solides sur ce qui se passait lorsque les poissons étaient exposés à ces substances, ni sur la meilleure façon d'atténuer ces impacts. Elle a souligné qu'il existait des solutions qui devaient être mises en œuvre à terre, au niveau du traitement des eaux et de la réduction de la pollution, et que celles-ci'inscrivaient dans un débat plus large, qui durait depuis des décennies, sur la manière d'atténuer les changements climatiques. En tant que climatologue, elle a indiqué que, selon elle, les progrès mondiaux dans ce domaine ont été limités, ce qui signifie que le secteur de la pêche et les organismes de gestion devront continuer à s'adapter et à gérer les impacts sur l'océan tant que les grandes décisions en matière de politique climatique ne produiront pas les résultats nécessaires. En réponse à la question sur la manière dont le changement climatique affectait l'évaluation des stocks, elle a précisé qu'elle n'était pas biologiste spécialisée dans la pêche et qu'elle renverrait donc une partie de la réponse à d'autres experts présents dans la salle. Elle a toutefois souligné que, d'une manière générale, les poissons ont tendance à se déplacer vers les conditions environnementales qui leur sont les plus favorables chaque fois que cela leur est possible, en particulier dans le cas des espèces hautement migratoires. Ces déplacements et ces changements de répartition spatiale pouvaient donc compliquer les processus d'évaluation des stocks, exigeant une adaptation continue des modèles et des méthodologies utilisés par les scientifiques spécialisés dans le domaine de la pêche. En réponse à l'intervention de M. Pedro Melo, il a indiqué que tous les facteurs qu'il avait mentionnés affectaient la qualité de vie des espèces marines, dont dépendaient tant la sécurité alimentaire que la sécurité économique. Elle a ajouté que, lorsqu'on pensait aux déchets marins, en particulier aux plastiques, il était important de se rappeler qu'il s'agissait de produits dérivés du carbone : leur production impliquait l'extraction de carbone et, à mesure qu'ils se dégradent dans l'océan, ils libèrent du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, alimentant ainsi un cercle vicieux. Elle a ainsi souligné que l'utilisation massive du plastique était liée non seulement à la pollution marine, mais aussi à l'aggravation des émissions de carbone associées au changement climatique.

M. David Pavón a remercié les intervenants pour leurs réponses et a indiqué qu'il restait encore du temps pour d'autres questions de la part des membres, mais a demandé à ce qu'elles soient brèves.

M. Nicolas Blanc (*SCIAENA*) a repris la référence faite par l'oratrice à la nécessité d'une approche de précaution et a demandé, selon lui, ce que cela impliquait à court terme en termes de gestion des pêches, notamment en ce qui concerne les stocks hautement migratoires.

M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores*) a remercié l'intervenante pour la présentation de l'étude, qu'il a qualifiée de grande qualité et susceptible de susciter une réflexion approfondie. Il a demandé quels étaient les principaux obstacles rencontrés qui avaient empêché la mise en

œuvre complète du plan d'action proposé. Il a également demandé si, lors des réunions organisées avec les responsables de la pêche, des spécialistes en sciences sociales étaient également impliqués, afin de mieux comprendre les impacts des futurs changements dans la gestion de la pêche sur les communautés. Il a ensuite formulé une remarque de nature plus générale, soulignant l'importance d'étudier et d'étudier toutes ces transformations, tant au niveau de l'océan que des communautés côtières, sans perdre de vue que tout est lié au modèle économique dominant. À cet égard, il s'est demandé si nous étions réellement prêts à modifier nos habitudes de consommation, condition qu'il a jugée essentielle pour que le modèle puisse se transformer et réduire ainsi les impacts sur l'océan.

M. Tony Nalovic (*Trans Océans Tortues Marines*) a indiqué qu'il représentait un nouveau membre du CCRUP et s'est présenté en précisant qu'il travaillait auparavant pour le *CRPMEM Guyane* et qu'il représentait actuellement l'association *Trans Océans Tortues Marines (TOTM)*, une ONG créée en 2019 qui rassemble des acteurs des territoires français dédiés à l'étude et à la conservation des tortues marines. Il a expliqué que TOTM travaillait dans plusieurs territoires français d'outre-mer, dont la Guyane française, en se concentrant particulièrement sur la tortue luth (*Dermochelys coriacea*). Il a rappelé que le CCRUP avait encouragé l'intégration d'une approche écosystémique dans la gestion des pêches et a souligné, dans ce contexte, l'importance des tortues marines. Il a indiqué que les tortues luths se nourrissaient presque exclusivement de méduses, lesquelles consommaient à leur tour des œufs et des larves de poissons, y compris des espèces exploitées par la ICCAT, ce qui créait un lien écologique direct entre la conservation des tortues et la durabilité des ressources halieutiques. Il a observé que, malgré les discussions de plus en plus fréquentes sur la « gélification » de l'océan, avec la prolifération des méduses dans plusieurs régions, les populations de tortues luths se trouvaient à des niveaux historiquement bas dans pratiquement tous les bassins océaniques. Il a indiqué que, sur le terrain, notamment en Guyane française, cette réalité se traduisait par une baisse très marquée du nombre de nids observés : sur certaines plages, où l'on comptait il y a une quinzaine d'années des dizaines de milliers de nids par saison, on n'en comptait plus aujourd'hui que quelques dizaines, illustrant un effondrement dramatique des populations reproductrices. Il a indiqué que les membres du TOTM, présents sur plusieurs territoires français, partageaient pleinement l'objectif du SCRS du ICCAT de prendre en compte les impacts potentiels du changement climatique sur les espèces cibles et non cibles, y compris les tortues marines. À cet égard, il a demandé si le SCRS serait disposé à reprendre l'exercice d'évaluation rapide des risques liés aux impacts des pêcheries de la ICCAT sur la tortue luth, travail qui avait été entamé en 2013-2014, mais qui n'avait pas été pleinement mené à bien, et qu'il jugeait particulièrement important de relancer compte tenu de la récente détérioration de l'état de conservation de l'espèce.

Mme Kelly Kryc a indiqué que l'incertitude a constitué un défi particulier pour les climatologues, même si les modèles de projection future inspirent aujourd'hui une confiance bien plus grande que par le passé. Elle a estimé que l'intelligence artificielle jouera un rôle essentiel dans le renforcement de notre capacité à comprendre le monde, de manière plus rapide et potentiellement plus précise, soulignant qu'il s'agit d'un domaine en pleine évolution. Elle a ajouté que, dans le contexte de la ICCAT, l'une des priorités est précisément de placer les scientifiques de différents domaines au centre du dialogue, afin de mieux intégrer ces nouvelles connaissances dans les processus de gestion. Elle a indiqué qu'elle aimerait penser qu'ils étaient moins incertains aujourd'hui qu'auparavant, mais a reconnu que la vitesse à laquelle les changements se produisaient était surprenante et que les climatologues eux-mêmes étaient encore en train d'apprendre et d'adapter leurs approches à cette nouvelle réalité. En réponse à la question sur les obstacles à la mise en œuvre du plan d'action, Mme Kelly Kryc a expliqué qu'en réalité, le plan avait finalement été approuvé et qu'il était donc actuellement en cours de mise en œuvre. Elle a indiqué qu'il y avait eu un débat très intense au cours du processus, car différents pays avaient des points de vue divergents, y compris son propre pays, dont la position avait évolué au fil des discussions. Elle a souligné qu'il s'agissait d'un dialogue continu et en constante évolution. Elle a ajouté que l'une des difficultés récurrentes au sein des ORGP était la tendance à élargir progressivement le champ des tâches confiées à leurs organes scientifiques et de gestion, un phénomène qu'elle a qualifié de « *dérive des missions* ». Elle a indiqué que l'on continuait à demander au SCRS et à la ICCAT d'en faire davantage, alors qu'ils travaillaient essentiellement avec les mêmes ressources humaines et financières. Elle a rappelé que ces responsabilités supplémentaires n'étaient pas prévues dans la convention lors de la création de la ICCAT, raison pour laquelle il trouvait naturel que les deux entités expriment leurs préoccupations quant à la disponibilité de ressources adéquates, ainsi qu'à la nécessité d'impliquer les experts appropriés pour répondre à ces nouvelles exigences. Sur la question de savoir si nous sommes prêts, en tant que société, à changer nos habitudes de consommation, il a déclaré ne pas savoir si cette transition se déroulait réellement au rythme nécessaire, mais a exprimé l'espoir que nous avançons dans la bonne direction. Elle a estimé que les ORGP allaient au moins dans la bonne direction en intégrant de plus en plus les questions climatiques dans la gestion des pêches. En ce qui concerne le rôle des spécialistes en sciences sociales, il a expliqué que cette question avait été soulevée lors des discussions, mais a reconnu que les experts ne participaient traditionnellement pas activement aux travaux de la Commission. La question qui se posait donc désormais était de savoir comment intégrer ces profils dans le dialogue afin de mieux comprendre les impacts sociaux et économiques du changement climatique et des mesures de gestion adoptées. En ce qui concerne l'intervention de M. Tony Nalovic, il a estimé que la question posée serait mieux traitée par M. Craig Brown, à qui il a renvoyé la possibilité d'apporter des précisions supplémentaires.

M. Craig Brown, en ce qui concerne la demande de reprise d'une évaluation rapide des risques pour les tortues marines, a expliqué que ce type de travail est mené par le sous-comité des écosystèmes et que des évaluations similaires ont déjà été réalisées dans le passé. Il a indiqué que le SCRS reste ouvert à l'exploration de nouvelles pistes de travail dans ce domaine, dans la mesure du possible, compte tenu du volume déjà très élevé des tâches en cours. Il a souligné que la ICCAT a développé, depuis plusieurs années, des travaux avancés sur les tortues marines, en s'appuyant sur des données collectées grâce à la contribution volontaire des parties contractantes coopérantes et du secteur lui-même, ce qui a permis d'améliorer considérablement les connaissances sur la répartition des interactions entre les pêcheries de la ICCAT et les tortues marines, tant dans l'Atlantique que dans la Méditerranée. Elle a estimé que la meilleure façon d'avancer était que les scientifiques préparent des propositions concrètes et des informations de base en vue d'une éventuelle mise à jour de ces évaluations, concluant qu'un nouvel exercice d'évaluation rapide des risques était, en principe, une possibilité.

Points d'action :

Aucun point d'action n'a été défini pour ce sujet.

4. Présentation des avantages de la gestion multispécifique des thons tropicaux et de son impact sur les pêcheries des régions ultrapériphériques : Craig Brown (*Comité permanent de la recherche et des statistiques – SCRS*) ;

M. Craig Brown a remercié pour l'invitation et a indiqué que cette réunion constituait une excellente occasion de mieux connaître le travail de tous les collaborateurs et des parties prenantes dans le domaine de la pêche, secteur qui a été au cœur de sa carrière. Il a expliqué qu'il travaillait sur des questions liées à la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) depuis environ quarante ans et qu'il participait à ses réunions depuis environ trente-cinq ans. Pendant environ treize ans, il a présidé le groupe du *Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)* au sein du ICCAT-SCRS, puis a exercé des fonctions similaires en tant que président de la délégation scientifique des États-Unis auprès du ICCAT-SCRS, tout en agissant également en tant que conseiller scientifique de la délégation américaine. Il a indiqué avoir eu l'occasion de comprendre, grâce à cette expérience, la manière dont les avis scientifiques étaient pris en compte au niveau de la ICCAT et a commencé sa présentation en affirmant qu'il la considérait comme très pertinente et qu'elle était axée sur la pêche au thon tropical et la pêche associée aux *dispositifs de concentration de poissons (DCP)*. Il a reconnu que ce sujet ne relevait pas entièrement du domaine spécifique du Groupe de travail sur la pêche pélagique, mais a souligné qu'il avait des répercussions directes sur la pêche en général. Il a également estimé que la pêche au thon tropical était la plus difficile à évaluer scientifiquement, compte tenu de la diversité des engins de pêche et des contextes régionaux dans la zone du ICCAT.

Il a présenté, à titre d'étude de cas, la situation des thonidés tropicaux dans l'Atlantique, en particulier le thon listao (*Katsuwonus pelamis*) de l'Atlantique Ouest, expliquant que celui-ci était géré séparément du thon listao de l'Atlantique Est. Il a indiqué qu'en 2022, il a été possible, pour la première fois, d'obtenir une estimation de l'état des stocks de thon listao, à l'aide de modèles permettant de déterminer la biomasse nécessaire pour garantir le rendement maximal durable (RMD). Il a également expliqué, à l'aide de graphiques, que le stock avait 78 % de chances d'être en bon état. En ce qui concerne le thon albacore (*Thunnus albacares*), il a déclaré que, bien que les captures récentes aient dépassé la limite recommandée par la ICCAT, les évaluations indiquaient que le stock était globalement en bon état. Concernant le thon obèse (*Thunnus obesus*), il a expliqué que les captures avaient atteint des pics élevés dans le passé, mais qu'elles étaient inférieures à la limite fixée ces dernières années. Il a analysé l'évolution de la taille moyenne des poissons capturés et a expliqué l'impact de l'augmentation de la pêche associée aux DCP depuis les années 90, qui a entraîné une augmentation du nombre de captures de juvéniles, avec des conséquences sur le RMD et la biomasse reproductrice. Il a également indiqué que la ICCAT avait mis en œuvre plusieurs mesures visant à réduire la mortalité des juvéniles, notamment des moratoires saisonniers et des zones de restriction pour l'utilisation des DCP, et que, bien que les premiers résultats montrent une certaine réduction des captures au cours du premier trimestre de l'année, il faudrait encore plus de temps pour évaluer pleinement les effets de ces mesures. Il a présenté quelques simulations analysant différents scénarios de fermeture temporaire de la pêche, démontrant que des mesures d'une durée de un à trois mois pourraient contribuer à maintenir les stocks à des niveaux durables. Il a également évoqué les travaux en cours pour l'élaboration de l'évaluation des stratégies de gestion (MSE) pour les stocks de thon albacore, de thon obèse et de thon listao dans l'Atlantique et a décrit la MSE comme un outil de simulation permettant de tester différentes procédures, en évaluant leur efficacité et leur robustesse face à diverses incertitudes scientifiques et environnementales. Il a souligné que ce processus facilitait la transparence et la confiance dans les décisions de la ICCAT, en permettant aux organes consultatifs et aux parties prenantes de comprendre et de débattre des résultats scientifiques. Il a conclu son intervention en soulignant l'importance de la participation des États membres et des organes consultatifs à la définition des objectifs de gestion et à l'identification des priorités scientifiques, afin de garantir la durabilité des pêcheries et la stabilité du secteur. Il a également indiqué que la ICCAT adoptait progressivement une approche multispécifique.

5. Questions et réponses ;

M. Gérard Zitte (*Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion*) a déclaré que la présentation avait été très utile, mais a estimé qu'il était indispensable

d'aborder la question des DCP dérivants. Il a souligné l'importance de préciser clairement de quel type de dispositifs il s'agissait, en rappelant que chaque unité représentait un coût élevé et que, dans l'île de La Réunion, l'absence de cette référence avait causé des problèmes au niveau européen. C'est pourquoi il a demandé que, chaque fois que le sujet serait abordé, il soit précisé qu'il s'agissait de DCP dérivants.

M. Jacinto Sousa (*Coopescamadeira*) a déclaré avoir beaucoup apprécié la présentation et a indiqué être pêcheur depuis les années 60, à une époque où il n'y avait pas de quotas et où l'on capturait de grandes quantités de thon obèse à Madère et aux Açores. Il a expliqué qu'avec la réduction progressive des quotas, les pêcheurs ont tenté de mettre en œuvre un plan de gestion dans ces deux régions, visant à prolonger la période de pêche et à réduire la capture de juvéniles, en fixant des limites par bateau. Il a également souligné la nécessité d'un traitement différencié entre la pêche artisanale et sélective, qui capturait le poisson de manière contrôlée, et la pêche industrielle, qui capturait de grandes quantités et affectait plusieurs espèces.

M. Craig Brown a indiqué que jusqu'à présent, l'accent avait été mis principalement sur les DCP dérivants, qu'il n'existait pas d'évaluations significatives sur les DCP fixes ou ancrés et que, dans l'Atlantique Est, les DCP ancrés n'étaient pas très utilisés. En ce qui concerne les questions soulevées du point de vue de Madère et des Açores, il a indiqué qu'il n'avait aucune influence sur les quotas attribués et que, bien qu'il ne connaisse pas la situation spécifique, il a mentionné que le TAC du thon obèse avait récemment augmenté et qu'il n'y avait aucune indication de nécessité de réduction, étant donné que l'état des stocks était meilleur que lors de l'évaluation précédente. En ce qui concerne la sélectivité des engins de pêche et la réduction des prises accessoires, il a expliqué que le sous-comité chargé des écosystèmes et des prises accessoires discutait régulièrement de ces questions et évaluait les données disponibles. Il a toutefois reconnu qu'il existait des limites en matière d'information et que certaines études avaient été présentées, bien que de manière limitée. Il a conclu que, bien qu'il soit possible d'étudier ces questions, le SCRS ne formulait actuellement aucune recommandation spécifique, se limitant à fournir des avis généraux sur les taux de prises accessoires pour différentes espèces, pêcheries et engins de pêche.

Points d'action :

Aucune mesure n'a été définie pour ce sujet.

6. Résolutions adoptées lors de la dernière réunion de la CTOI et impact possible sur les pêcheries des régions ultrapériphériques (RUP) : Marco Valletta - (DG MARE-B2)

M. Marco Valletta a exprimé sa gratitude pour l'opportunité de participer à ce Groupe de travail et a souligné l'importance de la réunion de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), qui s'est tenue à l'île de la Réunion en mars, et qui a été l'une des plus fructueuses de ces dernières années, permettant l'adoption de limites de capture pour le thon obèse et le thon listao. Il a expliqué que les négociations sur le thon listao avaient été longues et complexes, mais qu'elles avaient abouti à l'attribution d'un quota de 20,3 %, soit 125 000 tonnes, un chiffre supérieur à celui des captures de l'Union européenne l'année précédente. Il a fait remarquer que la résolution ne comprenait pas de clause d'expiration, garantissant ainsi la stabilité future des limites de capture. En ce qui concerne le thon obèse, il a indiqué qu'une augmentation de 15 % de la limite globale avait été convenue, qui s'appliquait également à l'Union européenne (UE), rapprochant la limite de 20 000 tonnes. Il a souligné que les trois thons tropicaux — le thon listao, le thon obèse et le thon albacore — disposaient désormais de limites de capture formellement établies, ce qui favorisait la durabilité et offrait une prévisibilité à la flotte européenne. Il a toutefois fait remarquer que des objections subsistaient, notamment de la part de l'Inde, de la Somalie et de la Corée, et que des défis persistaient en ce qui concerne le thon albacore, dont la population ne reposait toujours pas sur une base scientifique solide. Il a également présenté les résultats concernant les requins et a déclaré que la proposition de l'UE sur l'obligation de conserver les nageoires naturellement n'avait pas été pleinement acceptée. Toujours au sujet des requins, il a souligné comme un élément positif l'adoption d'une résolution sur le requin mako (*Isurus oxyrinchus*), qui interdit la conservation à bord de requins vivants. Il a également indiqué que les propositions relatives à la création d'une catégorie spécifique pour les navires destinés à la collecte de graisse de poisson, ainsi que les mesures concernant les inspections à bord ou les filets maillants, n'avaient pas été approuvées en raison de l'opposition de plusieurs CPC. Il a estimé que le caractère constructif de la réunion démontrait que la stratégie adoptée par l'UE, moins conflictuelle et plus coopérative avec certains membres clés, produisait des résultats. Il a également souligné que 2026 serait l'année d'entrée en vigueur du registre des DCP, dont l'élaboration était en cours avec les États membres et les parties prenantes.

7. Questions et réponses :

M. Bruno Langlade (*Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture*) a abordé la question des quotas de thon à nageoires jaunes et de thon obèse dans l'océan Indien, notamment en ce qui concerne les quotas attribués à l'île de La Réunion. Il a précisé qu'en 2025, la flotte de cette région opérant dans l'océan Indien avait enregistré une activité de pêche productive, malgré le passage du cyclone Garance au début de l'année. Cependant, la pêche à la Réunion se trouvait dans une situation de paralysie totale de la flotte, et l'attribution de quotas supplémentaires était urgente. Il a expliqué que cette situation résultait principalement de

quotas insuffisants, étant donné que l'attribution était basée sur l'historique des années 2017 à 2021, qui constituait la période la plus défavorable, et que si l'attribution avait été faite sur la base des années 2020 et 2021, les quotas auraient certainement été plus adaptés aux besoins de la flotte. Il a indiqué que, depuis le début de l'année 2025, des échanges de quotas avaient eu lieu avec les flottes espagnoles : le premier, en juin, qui a permis d'échanger du thon albacore contre 75 tonnes de thon obèse, et le second, en août, qui a permis d'obtenir 50 tonnes supplémentaires en plus des 75 initiales, permettant à la flotte de poursuivre temporairement la pêche. Malgré cela, le quota a de nouveau été épuisé et les navires ont été immobilisés. Il a qualifié la situation de critique, car c'était la première fois que les équipages étaient confrontés à un arrêt de la pêche, malgré une saison prometteuse, et a déclaré qu'ils n'étaient pas opposés à l'attribution de quotas ou à leur mise en œuvre, mais que la répartition actuelle créait des problèmes opérationnels. La solution qu'il a présentée consistait à récupérer environ 90 tonnes supplémentaires de germon, permettant à la flotte de terminer l'année avec environ 670 tonnes, afin que les navires puissent reprendre la pêche dans les eaux locales. Il a rappelé que le quota initial était de 704 tonnes, avant d'être partiellement remplacé par le thon obèse. Il a souligné la contradiction entre la politique européenne, qui encourage la souveraineté alimentaire dans les territoires insulaires, et l'impossibilité de fournir des produits de la pêche locaux à la population en raison de la limitation des quotas. Il a conclu en réitérant la demande adressée aux flottes espagnoles concernant les 70 tonnes supplémentaires de thon obèse et les 90 tonnes de thon albacore, afin de permettre à la flotte de terminer l'année et de reprendre la mer.

M. Marco Valletta a déclaré qu'il reconnaissait qu'il s'agissait d'une situation problématique, mais a souligné qu'il était nécessaire de clarifier les responsabilités de chaque entité. Il a expliqué que la Commission européenne ne décidait pas de la répartition des quotas entre la France et l'Espagne, cette décision étant prise directement par les États membres. Il a déclaré que dans ce cas précis, la question devait être résolue au niveau national, dans le cadre de la répartition interne en France, puis par le biais de relations bilatérales entre la France, l'Espagne et d'autres flottes présentes dans l'océan Indien. Il a souligné que le rôle de la Commission européenne consistait à garantir le quota le plus élevé possible pour l'Union européenne et que sa participation à la répartition était institutionnelle, mais que la décision finale appartenait principalement aux États membres et qu'ils étaient en pourparlers avec d'autres États membres afin de trouver des mécanismes garantissant une répartition équitable, qui tienne également compte des besoins historiques de la flotte. Il a conclu en affirmant qu'à court terme, le moyen le plus efficace de trouver des solutions immédiates serait de procéder à des échanges entre flottes, tandis qu'à long terme, il pourrait être nécessaire de renégocier la répartition entre les différents segments de la flotte, soulignant à nouveau que cela ne relevait pas de la décision de la Commission européenne.

M. Jean Michel Cotrebil (*Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique*) a indiqué qu'en ce qui concerne l'observation des courants migratoires, au niveau de la pêche, un changement dans les schémas migratoires avait été constaté depuis 2020 et, par conséquent, M. , a demandé s'il existait des études scientifiques sur les courants migratoires des thons, soulignant que, d'après son expérience, même lorsque des études scientifiques étaient demandées dans les territoires locaux, les demandes étaient souvent bloquées par les États membres, empêchant ainsi la poursuite des recherches. Il a également indiqué que même lorsque les collectivités territoriales souhaitaient investir dans la recherche, elles se heurtaient à des obstacles qui les empêchaient d'obtenir les informations essentielles pour comprendre la situation locale de manière équilibrée et transparente. Il a déclaré qu'au cours des trois dernières années, aucun dialogue efficace n'avait encore été établi sur la distinction entre les DCP ancrés et les DCP dérivants, non financés par des fonds européens. Il a expliqué que tous les DCP construits en Martinique avaient été financés exclusivement par les pêcheurs eux-mêmes.

M. Marco Valletta a déclaré que la variabilité spatiale des zones de pêche était un phénomène connu de tous ceux qui exerçaient cette activité et que, récemment, on avait observé une variabilité encore plus marquée, probablement liée aux conditions climatiques. Il a indiqué que plusieurs études étaient en cours sur ce sujet et que l'Union européenne s'engageait fortement dans la promotion de la recherche liée au changement climatique. Il a également mentionné que cette tendance avait déjà été identifiée dans l'Atlantique et le Pacifique, où des changements significatifs avaient été observés dans la répartition de la biomasse thonière. Les études commençaient à présenter des résultats plus concrets et il a exprimé l'espoir qu'elles permettraient à l'avenir de comprendre clairement comment le changement climatique influençait la variabilité des zones de pêche, le recrutement des stocks et, par conséquent, les résultats de l'activité de pêche.

Points d'action :

Aucun point d'action n'a été défini pour ce thème.

8. Débat entre les membres sur la sensibilisation aux produits de la pêche frais des régions ultrapériphériques, au niveau local et de l'UE, par la création d'un logo/signe/marque géographique ;

M. David Pávon a déclaré qu'il souhaitait commencer par écouter les idées de toutes les personnes présentes et savoir dans quelle direction on pourrait aller pour valoriser et requalifier la commercialisation du poisson, notamment par le biais de l'étiquetage ou d'autres formes de différenciation. Il a ensuite invité les participants à présenter leurs suggestions et a

lancé la discussion en donnant l'exemple des Canaries, où un problème important se posait. Il a rappelé que, la veille, un chercheur de l'université de La Laguna, le Dr José Pascual, anthropologue ayant une longue expérience dans l'étude de la commercialisation, avait présenté des données montrant que l'archipel n'avait pratiquement aucune capacité de transformation du poisson. Il a expliqué que, bien que les Canaries produisaient plusieurs tonnes de poisson, environ 85 % de la production était exportée, en raison de l'absence de capacité d'absorption locale. Cependant, une grande partie de ce poisson était ensuite transformée à l'étranger et réimportée, ce qu'il considérait comme contre-productif, tant du point de vue économique qu'environnemental, soulignant que cette pratique ne contribuait ni à la réduction de l'empreinte carbone, ni à l'économie circulaire ou bleue. Sur le plan économique, le poisson partait avec une certaine valeur et revenait sans générer aucun retour pour l'économie régionale ou locale. Il a comparé cette situation à celle des Açores qui, selon lui, avaient réussi à maintenir leur activité de transformation, contrairement aux Canaries, où les anciennes usines avaient été délocalisées vers des pays tiers, à la recherche d'une main-d'œuvre moins coûteuse. Il a estimé que l'un des grands défis des Canaries était précisément de retrouver leur capacité de transformation afin de tirer parti localement d'une plus grande partie de la production. Il a ajouté que la coordination entre la pêche, la commercialisation et le tourisme présentait un fort potentiel, car le tourisme actuel recherchait de plus en plus des expériences authentiques et locales. Les visiteurs appréciaient la possibilité de consommer des produits locaux et de vivre des expériences culinaires uniques, propres au territoire visité. Il a donc estimé qu'il était essentiel de créer une marque ou un label distinctif permettant d'identifier immédiatement le poisson local, renforçant ainsi la différenciation par rapport aux concurrents et valorisant le produit auprès des consommateurs et des visiteurs. Il a conclu en affirmant que cette stratégie permettrait d'augmenter la valeur économique du poisson et sa perception auprès des consommateurs, soulignant que, souvent, la différenciation ne résidait pas seulement dans le produit, mais dans la manière dont il était communiqué, reconnu et apprécié.

M. Pedro Melo (*Association des commerçants de poisson des Açores*) a commencé par souligner qu'il existait des réalités très différentes entre les régions représentées. Il a expliqué que, dans le cas des Açores, la consommation interne ne permettait pas d'absorber la totalité du poisson, et qu'il n'existait pas non plus un pouvoir d'achat suffisamment élevé pour valoriser le produit sur le marché régional, et qu'il était donc nécessaire de travailler simultanément sur plusieurs solutions. Il a indiqué que, dans le contexte des Açores, il avait quelques réserves quant à la création immédiate d'un label d'origine ou de qualité, sans que les conditions nécessaires pour commercialiser le produit sur les marchés qui valorisaient le plus le poisson des Açores aient été préalablement assurées. Il a affirmé que le secteur était confronté à plusieurs défis structurels qui devaient être relevés en parallèle, notamment l'amélioration de la qualité des

captures - domaine dans lequel, selon lui, il y avait encore une marge de progrès significative ; la résolution des contraintes logistiques et le développement d'une marque distincte qui différencierait le poisson des Açores sur les marchés extérieurs. Il a attiré l'attention sur l'évolution du tourisme dans les Açores, dont la demande croissante tendrait à augmenter la consommation interne de poisson, de sorte qu'il serait nécessaire de valoriser le produit local, en favorisant la différenciation entre les espèces et en maximisant la valeur de chacune d'entre elles. Les Açores importaient encore de petites quantités de poisson, principalement pour la transformation, ce qui renforçait la nécessité de distinguer clairement le poisson sauvage du produit de l'aquaculture. Il a cité l'exemple du saumon (*Salmo salar*), souvent perçu par les consommateurs comme un poisson frais et sauvage, alors qu'il ne l'était pas en réalité, d'où la nécessité de travailler à la sensibilisation et à la valorisation du poisson local. Il a également souligné que la création de toute marque régionale exigeait comme condition préalable une chaîne logistique efficace, affirmant que rien ne serait plus préjudiciable que de promouvoir un produit et de ne pas pouvoir ensuite garantir son accès aux marchés concernés, et que l'étiquetage pratique, applicable et inviolable constituait un défi. Il a fait remarquer que certaines espèces, en raison de la fragilité de leur peau, ne permettaient pas l'application d'étiquettes traditionnelles. Il a conclu en affirmant qu'il existait une multitude de facteurs à prendre en considération et que, compte tenu des différentes réalités représentées, la discussion pourrait se prolonger pendant des mois avant que des solutions ne soient trouvées.

M. Felipe Fuentes (*Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Santa Cruz de Tenerife*) a indiqué que toute stratégie de cette nature devait commencer par une première phase de définition des objectifs, en précisant ce que l'on souhaitait atteindre et dans quelle direction on souhaitait valoriser la commercialisation du poisson, notamment par des mécanismes de différenciation, tels que des marques ou d'autres identifiants. Il a indiqué que ce n'est qu'après cette clarification qu'il serait possible de passer à une deuxième phase consacrée à l'étude des conditions logistiques, puis à une troisième phase, fondée sur l'utilisation d'instruments tels que des labels ou des labels distinctifs, qui permettraient au consommateur d'identifier rapidement un produit de qualité, conformément à la stratégie définie. Il a également souligné que, parallèlement, un volet promotionnel serait toujours nécessaire. Il a rappelé que M. José Pascual, qui était intervenu lors de la réunion de la veille, étudiait depuis environ trois décennies la commercialisation des produits de la pêche et l'importance de la valorisation supplémentaire de ces produits. Il a observé que, dans le cas des Canaries, l'augmentation significative du tourisme, qui était passé d'environ 12,5 millions de visiteurs en 2015 à près de 18 millions en 2025, créait à la fois des avantages et des défis et que, si l'on ajoutait les résidents (environ 2 millions), il y avait environ 20 millions de personnes circulant chaque année dans l'archipel, ce qui devait être pris en compte dans la définition des stratégies de commercialisation

du thon. Il a comparé cette réalité à celle des Canaries, où environ 85 % du thon pêché était exporté et revenait sous forme de produit transformé, une situation qu'il a jugée similaire à celle observée dans certains pays africains. Il a indiqué qu'après plusieurs années passées à étudier des solutions pour améliorer la commercialisation, il était parvenu à la conclusion qu'il serait essentiel de transformer le thon frais — un produit périssable — sous une forme différente et durable, notamment par la production de conserves, celles-ci ayant une durée de conservation de plusieurs années. Il a toutefois souligné que ces conserves devraient présenter un caractère distinctif afin de se différencier des produits industriels hautement compétitifs disponibles sur le marché international. Les produits transformés pourraient constituer un secteur secondaire non invasif, générateur d'emplois locaux et adapté à la réalité insulaire. Il a donc défendu la nécessité d'un engagement politique clair en faveur de la création de produits propres, qui valorisent les ressources locales et renforcent l'économie régionale. Il a conclu en présentant une estimation : en considérant une boîte de 250 grammes de thon et un univers potentiel de 18 millions de touristes, la consommation pourrait atteindre environ 4,5 millions de kilogrammes de produit liquide, ce qui représenterait environ 5 à 6 millions de kilogrammes en poids brut. Il a estimé que ce potentiel justifiait le développement d'unités de transformation dans les îles, permettant de tirer parti de la condition insulaire comme facteur de différenciation et de promouvoir l'économie locale.

M. João Delgado (Mútua dos Pescadores) a déclaré qu'il s'agissait d'un sujet presque existentiel pour le secteur, compte tenu de la réalité complexe des différentes régions représentées au sein de ce conseil consultatif. Il a tout d'abord souligné que sa vision s'inscrivait dans la création d'un modèle ou d'un label distinctif qui qualifierait et promouvoir les produits de la pêche provenant des régions ultrapériphériques de l'Union européenne. Il a toutefois indiqué que cette ambition exigeait, comme condition préalable et essentielle, la garantie d'un accès aux ressources et que, sans cet accès — et sans une différenciation tenant compte des méthodes de pêche utilisées, du degré de durabilité environnementale, ainsi que du caractère plus artisanal ou industriel des flottes —, il serait difficile de progresser vers un modèle équilibré et cohérent avec les objectifs de développement durable. Il a rappelé que, comme l'a mentionné M. Jacinto Sousa, de nombreux segments de la pêche continuaient à fonctionner avec des méthodes similaires à celles utilisées il y a 70, 80 ou 100 ans, ce qui devrait avoir un impact sur la manière dont les quotas et les possibilités de pêche étaient gérés, en distinguant clairement les engins et les méthodes préjudiciables au développement durable des ressources. Il a également souligné qu'il était essentiel de préserver le droit des populations des régions ultrapériphériques à être approvisionnées en poisson local et que ce droit n'était pas toujours garanti, comme l'avaient montré certaines visites effectuées, notamment à *Mayotte*, où, malgré l'abondance des ressources, il était pratiquement impossible d'approvisionner la région, ce qui la conduisait à

importer régulièrement du poisson qui aurait pu être produit localement. Il a également attiré l'attention sur le déficit des balances commerciales des États membres, et en particulier des régions représentées, et a donné l'exemple du Portugal, dont le déficit de la balance commerciale du poisson avait dépassé 1,2 milliard d'euros en 2024. Il a fait valoir qu'au niveau régional également, il était essentiel de comprendre la relation historique entre la production et la commercialisation et la manière dont la valeur était répartie tout au long de la chaîne. Il a indiqué que des études récentes montraient des différences significatives entre les prix à la première vente et les prix payés par le consommateur final, une situation qui exigeait des rééquilibrages pour garantir la viabilité économique tant de la production que de la commercialisation. Il a également souligné que le pouvoir d'achat des consommateurs, fortement conditionné par les niveaux de salaire, avait un impact direct sur la consommation de poisson à plus forte valeur ajoutée et que dans les pays où les salaires moyens sont plus bas, comme le Portugal, l'accès au poisson de haute qualité était limité, une grande partie étant destinée à l'exportation. Il a ajouté que, pour surmonter ces difficultés, une intervention résolue des gouvernements régionaux était indispensable, notamment pour résoudre les problèmes logistiques, en garantissant que le poisson des régions ultrapériphériques arrive sur les marchés avec la rapidité nécessaire pour préserver sa valeur. Il a également plaidé en faveur du renforcement de la consommation intérieure, par le biais de campagnes systématiques destinées aux écoles et autres structures publiques, en vue de modifier les habitudes alimentaires, et a cité l'exemple du saumon, dont la consommation au Portugal était négligeable jusqu'à la fin des années 1990, mais qui a connu une croissance exponentielle grâce à des campagnes de commercialisation bien structurées. Il a conclu en affirmant qu'une fois l'accès aux ressources garanti, les défis logistiques résolus, la consommation intérieure renforcée et une stratégie claire de promotion externe mise en place, il serait enfin possible de créer une marque régionale distinctive, capable de valoriser les produits des régions ultrapériphériques, tout en assurant la viabilité de la production, de la commercialisation et la satisfaction des besoins des consommateurs.

M. Jacinto Sousa (CopescMadeira) a souligné qu'il était essentiel de passer de la théorie à la pratique et que des démarches avaient déjà été entreprises auprès des associations du secteur afin de sensibiliser les pêcheurs à la nécessité d'améliorer les soins apportés au poisson à bord, afin de permettre, par la suite, sa valorisation et son éventuelle exportation. Il a indiqué que cette sensibilisation avait débuté en 2023 et que certains pêcheurs avaient collaboré (environ quatre ou cinq), ce qui avait permis de faire avancer le projet. Il a également expliqué qu'entre 2023 et 2025, il avait été possible d'exporter du poisson vers l'Espagne, notamment vers le marché de Madrid, même si les moyens logistiques étaient très limités, et que l'objectif était de valoriser le poisson et de garantir que les bénéfices reviendraient aux armateurs qui avaient collaboré, étant donné que l'association ne tirait aucun profit de l'activité de pêche. Les résultats

ont été très positifs : le prix moyen du thon, qui était d'environ 2,5 à 3 euros le kilo en 2023, est passé à entre 4,5 et 5 euros le kilo. Il a souligné que cette valorisation n'avait été possible que grâce à l'engagement des pêcheurs dans la manipulation correcte du poisson à bord — capture, abattage, conditionnement et conservation avec de la glace —, ce qui a permis de garantir une qualité supérieure, reconnue par les acheteurs eux-mêmes à Madrid. Il a ajouté que plus de 50 centimes par kilo avaient été attribués directement aux pêcheurs, afin de les inciter à améliorer les procédures de manipulation et de conservation du poisson. Il a appelé ses collègues des Açores à se joindre à cette initiative, soulignant l'importance de maintenir la qualité du poisson et réitérant leur intention de poursuivre ce travail en 2026, compte tenu de l'expérience positive acquise entre 2022 et 2025.

M. Juan José Verdu (*Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Las Palmas*) a déclaré que, bien que la qualité, la commercialisation et la valeur des produits aient été mises en avant, ces caractéristiques ne se reflétaient véritablement que lorsqu'elles étaient associées à un logo garantissant la différenciation, la qualité et les bonnes pratiques de commercialisation. Il a souligné qu'il ne servait à rien qu'une RUP donnée respecte toutes les procédures, de la capture à la commercialisation, en valorisant le logo, si une autre RUP ne suivait aucun protocole et présentait du poisson dans des conditions inadéquates. Il a averti que, dans cette situation, le logo pourrait immédiatement perdre sa crédibilité, car son image serait associée à une qualité inférieure. Il a donc estimé que, pour qu'il existe un logo commun au niveau européen incluant les RUP, il devrait également exister un protocole commun de traitement du poisson, définissant des critères minimaux pour l'utilisation de ce logo et que, si ces critères n'étaient pas respectés, l'utilisation du logo ne devrait pas être autorisée.

M. Jorge Gonçalves a déclaré qu'il était essentiel de prendre en considération, avant toute chose, les infrastructures nécessaires ainsi qu'un réseau de transport capable de garantir le traitement du poisson dans des conditions de qualité adéquates. Il a également souligné la nécessité de mesures européennes permettant aux régions ultrapériphériques de bénéficier de valeurs concurrentielles similaires à celles d'autres marchés, étant donné que la compétitivité de ces régions sur le marché européen était, en effet, très réduite pour des raisons largement connues. Il a également insisté sur l'importance de sensibiliser les jeunes générations par le biais des écoles, en encourageant la consommation de poisson et en les informant des bienfaits de son ingestion, car de plus en plus de jeunes cessaient de consommer du poisson, le remplaçant par des produits transformés de moindre valeur nutritionnelle. Il a donc défendu l'idée qu'avant d'aller de l'avant avec des labels et des certifications, il serait essentiel de créer les conditions permettant d'augmenter la consommation du produit, affirmant qu'il ne servirait à rien de développer des labels de qualité si la consommation ne suivait pas cet effort. Il a indiqué que le

sujet avait été débattu pendant plusieurs années sans qu'il soit possible de parvenir à un consensus, et a estimé que chaque région devrait adopter son propre modèle ou label, adapté à sa réalité, car de nombreuses espèces présentes dans une région n'existent pas dans d'autres, ce qui rend difficile la création d'un label unique applicable à toutes.

M. Jean-Michel Cotrebil a indiqué que, récemment, en France, sept communes avaient décidé de retirer le thon des menus scolaires, ce qui avait eu un impact significatif sur les ventes. Il s'est dit préoccupé par cette situation, avertissant que si cette tendance se généralisait, elle pourrait compromettre gravement l'activité de la pêche, y compris dans les régions ultrapériphériques. Il a réitéré son soutien aux systèmes d'étiquetage, mais s'est interrogé sur la manière de procéder dans ce nouveau contexte.

M. Pedro Melo a estimé que la question devait être réexaminée de manière spécifique, à l, sans présentations longues, afin de laisser plus de place à la discussion. Il s'est déclaré favorable à la possibilité pour chaque région d'avoir son propre label, mais a averti qu'un tel modèle pourrait coexister avec un label européen commun accompagné d'informations supplémentaires sur la région. Il a souligné la nécessité d'aborder la question de manière structurée, en identifiant les objectifs prioritaires. Il a également souligné que la disponibilité du poisson dans la région elle-même ne garantissait pas sa consommation locale, car une partie du produit pouvait être achetée par des consommateurs extérieurs, tandis que certains résidents avaient des difficultés à y accéder en raison de leur manque de moyens financiers. Il a cité l'exemple des écoles et des hôpitaux, où le prix maximal autorisé par repas – comme c'était le cas aux Açores, avec une limite de 2,20 € – rendait pratiquement impossible l'inclusion de poisson de qualité. Il a souligné que les campagnes de promotion de la consommation de poisson ne pouvaient pas être de courte durée, comme les campagnes de 15 jours, car elles étaient inefficaces et constituaient un gaspillage de ressources. Elles devaient être cohérentes et continues, avec des informations, une qualité et des stratégies de communication harmonisées. Il a proposé la création d'un groupe de travail qui pourrait développer ces questions de manière coordonnée et, dans un second temps, organiser des réunions spécifiques pour définir les priorités et les actions concrètes.

M. David Pávon a déclaré que, s'il était décidé de créer un Groupe de travail pour approfondir le sujet, cela impliquerait un engagement effectif des membres, soulignant qu'il existait déjà plusieurs groupes créés dont les travaux n'avaient pas été entièrement menés à bien et que, si l'on allait de l'avant, il faudrait un engagement réel pour garantir des contributions et des résultats.

M. Bruno Langlade a déclaré que des travaux avaient été engagés depuis plusieurs années déjà en vue de développer la transformation des produits locaux et s'est déclaré tout à fait

d'accord avec l'intention des autres membres de renforcer cette dynamique par la création d'un logo, d'une marque ou d'un signe distinctif permettant de valoriser la production tant sur les marchés locaux que sur les marchés extérieurs. Il a attiré l'attention sur le fait qu'une résolution avait récemment été adoptée qui, selon lui, allait à l'encontre de ce qui avait été débattu lors de la réunion : elle demandait la réintroduction du POSEI-Pêche, sur la base d'un modèle de 2014 qui ne prévoyait pas de mécanismes de compensation des excédents destinés à la transformation. Il a estimé que cette situation créait une incohérence importante, dans la mesure où l'on souhaitait aller vers une transformation accrue sans prévoir les compensations nécessaires pour la rendre viable.

Mme Anne-France Mattlet (*Europêche*) a déclaré qu'elle souhaitait revenir sur le point soulevé par M. Jean-Michel Cotrebil concernant la décision de plusieurs maires français de retirer le thon des menus scolaires et a souligné que cette situation était très préoccupante, car elle avait été initiée par une organisation française appelée *Bloom*, une organisation non gouvernementale (ONG) d' , liée à l'International Pole and Line Foundation (IPNLF), qui œuvre pour la protection de l'environnement et la conservation des océans, et dont l'objectif est de mettre fin aux pratiques de pêche destructrices. Il a expliqué que cette organisation disposait d'un réseau extrêmement influent, tant dans les médias que parmi les décideurs politiques français, et qu'elle tentait depuis plusieurs mois d'appliquer ces mesures non seulement en France, mais aussi dans d'autres pays européens. Il a indiqué que les îles Baléares avaient déjà commencé à suivre les mêmes orientations et que plusieurs articles avaient été publiés dans la presse sur ce sujet. Il a attiré l'attention sur le fait que le risque s'étendait à d'autres espèces et pas seulement au thon. Il a donc estimé que la réponse la plus efficace pourrait être celle déjà mentionnée par M. Pedro Melo : une stratégie de communication conjointe à grande échelle, impliquant toutes les pêcheries et les unités de transformation, dans le but de promouvoir auprès des populations l'importance de la consommation de poisson.

M. David Pávon a indiqué que, si nécessaire, il pourrait rédiger un bref résumé du dernier point, à savoir ce qui avait été discuté, qui serait ensuite envoyé au secrétariat. Il a souligné que le sujet, souvent présenté dans les médias comme un moyen de stimuler la consommation de thon, lui semblait très dangereux et très grave. Il a déclaré ne pas connaître le sujet en profondeur, mais a manifesté son intérêt à s'informer davantage et a affirmé qu'il serait nécessaire d'évaluer la manière dont il pourrait être analysé et traité, compte tenu de la gravité de la question.

Points d'action :

M. David Pávon a indiqué que, si nécessaire, il pourrait rédiger un bref résumé du dernier point, à savoir ce qui avait été discuté, qui serait ensuite envoyé au secrétariat.

Autres questions :

En l'absence d'autres questions, M. David Pávon a clos la réunion.

Conclusions/recommandations

Les points à l'ordre du jour ont été traités. ND.

Membres effectifs :

<i>Association des commerçants de poisson des Açores</i>	Pedro Melo
<i>Association des producteurs de thon et produits similaires des Açores</i>	M. Pedro Capela
<i>Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture</i>	Bruno Langlade
<i>Association des producteurs d'espèces démersales des Açores</i>	Jorge Gonçalves
<i>Association des amis de la nature de Tenerife</i>	Mme María de las Mercedes Garcias Rodríguez
<i>Coopescamadeira</i>	Jacinto da Silva
<i>Coopérative de pêche des Açores</i>	Fabiana Nogueira
<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Martinique</i>	Jean-Michel Cotrebil
<i>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion</i>	Gérard Zitte
<i>Fédération européenne des travailleurs des transports</i>	Bruno Dachicourt
<i>Europêche</i>	Anne-France Mattlet
<i>Fédération des pêches des Açores</i>	Ruben Farias
<i>Fédération nationale des confréries de pêcheurs</i>	José Basílio Otero Rodrigues
<i>Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Las Palmas</i>	Juan José Rodriguez Verdú
<i>Fédération provinciale des confréries de pêcheurs de Santa Cruz de Tenerife</i>	M. Felipe Fuentes
<i>Fédération régionale des confréries de pêcheurs des Canaries</i>	David Pávon
<i>Mutuelle des pêcheurs</i>	João Paulo Delgado

<i>O.P. ANACEF</i>	Juan Carlos Martin Fragueiro
<i>OPAGAC</i>	Julio Morón
<i>Orthongel</i>	Xavier Leduc
<i>Sciaena</i>	Nicolas Blanc
<i>Trans Océans Tortues Marines</i>	Michel Nalovic

Observateurs :

<i>Institut de la vie aquatique</i>	Christine Xu
<i>BG Sea Consulting</i>	Benoît Guerin
Cabildo de Gran Canaria	Fernanda Marrero Escudero
CC SUD	María José Rico
CC SUD	Chloé Pocheau
Coopescamadeira	Lisandra Sousa
<i>Fondation allemande pour la protection des mers</i>	Iris Ziegler
DG MARE	Marco Valletta
EFCA	Pedro Galache
<i>Conseil international pour l'exploration de la mer</i>	Rui Catarino
<i>Comité permanent de la recherche et des statistiques</i>	Craig Brown
<i>Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique</i>	Kelly Kryc